

politique. Les autorités fédérales ont été les premières, précédant en cela le Québec lui-même, à légiférer en matière linguistique pour la protection et la diffusion du français à travers tout le Canada. Je sais qu'il est bien porté chez certains commentateurs, au Canada et même en France, de dire que la politique des langues officielles inaugurée en 1969, par le Premier ministre Pierre Trudeau, s'est soldée par un échec. Et sans doute peut-on citer de nombreux exemples à l'appui de cette conclusion; le Gouvernement canadien, bien loin de dissimuler les difficultés, fournit lui-même les constats d'échecs. Il était conscient, dès le départ, que sa politique linguistique rencontrerait mille résistances, parce qu'elle constituait une véritable révolution en milieu anglophone, et qu'il faudrait des années pour en assurer l'application. Il a donc nommé un commissaire aux langues officielles, gardien permanent, sévère et intraitable, chargé de dénoncer au Parlement les accroc à la lettre et à l'esprit de la loi. La semaine dernière encore, dans son rapport annuel, ce commissaire stigmatisait publiquement, en pleine campagne référendaire, les lenteurs, les négligences et les résistances opiniâtres qu'il a constatées au cours de l'année, et que rencontre encore l'application de la loi, dix ans après son adoption.

Est-ce à dire que la politique est un échec? Il faudrait d'abord définir avec soin à quoi vise cette politique. Une légende apparemment increvable, puisqu'on la retrouve encore sous la plume de journalistes sérieux, voudrait que M. Trudeau ait rêvé de transformer en citoyens parfaitement bilingues vingt-trois millions de Canadiens. S'il l'avait ainsi conçue, sa politique n'aurait pu aboutir, en effet, qu'à l'échec le plus cuisant. Mais il n'a jamais été question d'une pareille entreprise. L'objectif de la loi et de la politique est ambitieux, certes, mais réaliste. Il s'agit d'assurer que tout citoyen canadien puisse traiter avec son gouvernement central et en recevoir les services dans la langue officielle de son choix. Il s'agit de permettre le libre usage du français et de l'anglais au sein de la Fonction publique et de toutes les agences gouvernementales. Dans les faits, il s'agissait de donner droit de cité et de statut égal au français dans un énorme appareil étatique qui avait largement ostracisé cette langue depuis plus d'un siècle. Bien entendu, nous n'y sommes pas encore, après dix ans.

Faut-il toutefois parler de faillite et prêcher l'abandon, quand des progrès énormes ont été réalisés? L'extension de la chaîne française de radio-télévision de l'Atlantique au Pacifique n'est pas un échec. L'édition simultanée en français et en anglais de tous les textes de loi et de dizaines de milliers de publications, rapports et études diverses est désormais une réalité. La possibilité pour des dizaines de milliers de fonctionnaires francophones de travailler désormais dans leur langue, alors qu'ils devaient auparavant adopter l'anglais comme langue de travail, cela non plus n'est pas une illusion. Ni la promotion de milliers de franco-phones à des postes auxquels, jusqu'à présent, ils n'avaient jamais eu accès. Échec lamentable? Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Mais s'il est une chose que la politique m'a enseignée, c'est que dans cet art, tous les succès sont relatifs.